



Site de Couvron et Aumencourt 02

Circuit automobile



Marie Anne Catherine AUZOLLE
Signature numérique de Marie Anne Catherine AUZOLLE
Date : 2026.01.06 11:26:28 +01'00'

N° DOSSIER 22.51.096.M

ECHELLE

DATE septembre 2025

PC

NOTICE
DESCRIPTIVE

-

04

NOTA: Le présent plan ne constitue pas un document technique ayant valeur de plan d'exécution, mais un document administratif.l'architecte dégage toute sa responsabilité sur l'utilisation de ce plan pour la réalisation des travaux. Ce document est la propriété exclusive de l'architecte. Il ne peut être communiqué ni reproduit sans son autorisation.

NOTICE DESCRIPTIVE PC 4

I - PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le terrain se situe sur le site de l'ancienne base militaire de Laon-Couvron (désaffectée en 2012) à 15km au nord de Laon et à 32km au sud de Saint-Quentin.
L'accès à l'Autoroute A26 en direction de Saint-Quentin est à environ 9km (sortie 12).
L'unité foncière s'étend sur 4 communes : Couvron-et-Aumencourt / Chéry-Les-Pouilly / Crépy / Vivaise pour un total de plus de 500 ha.

Le site est composé d'un maillage de routes, plateformes, pistes d'aviation. Il est largement planté et occupé par de nombreux bâtiments désaffectés anciennement à usage militaire.
Les bâtiments destinés à être démolis et les aménagements du site font l'objet d'un Permis d'Aménager.

La zone concernée par le présent permis de construire se situe sur la seule commune de Couvron-et-Aumencourt en entrée de site depuis Couvron-et-Aumencourt et à proximité de l'ancienne place d'armes.

II - AMÉNAGEMENT PRÉVU SUR LE TERRAIN

- Le projet comprend :
- La construction d'un bâtiment A d'accueil/loge en entrée de site depuis Couvron-et-Aumencourt. Ce bâtiment recevra un public piéton restreint et un gardien.
 - La construction d'un bâtiment B comprenant les stands au niveau des paddocks réservé aux équipes de courses, essais industriels, entraînements et démonstrations, à l'est de l'ancienne place d'arme.
 - La construction d'un bâtiment C d'exposition à usage principal de salle de conférences au nord de l'ancienne place d'arme,
 - La construction d'un bâtiment D de centre médical, à l'angle sud-ouest de l'ancienne place d'arme.

Les aménagements de la piste de course, des zones de stationnements, de bassins, merlons et démolitions de certains bâtiments existants sont prévus dans le permis d'aménager concomitant.

III - TRAITEMENT DES CONSTRUCTIONS/CLOTURE/VÉGÉTATION OU AMÉNAGEMENTS SITUÉS EN LIMITE DE TERRAIN

Le projet se situe au cœur du site, sans relation directe avec les limites. Celles-ci ont été traitées dans le permis d'aménager.

IV - ORGANISATION ET AMÉNAGEMENT DES ACCÈS AU TERRAIN, AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AIRES DE STATIONNEMENT

L'accès au lieu du projet est traité dans le permis d'aménager. L'accès principal des véhicules légers (VL) s'effectue depuis Couvron-et-Aumencourt par le chemin départemental n°54 (embranchement de la base).
L'accès poids-lourds (PL) et véhicules de secours s'effectue depuis la route départementale n°54 de Couvron à Trucy par Laon.

Outre les parkings décrits dans le permis d'aménager, l'accès VL dessert un parc de stationnement destinés à accueillir le personnel et le public du bâtiment C d'exposition. Ce parking est existant et sera remis en état et prolongé dans le présent permis de construire. Ce parc de stationnement est relié aux bâtiments par des cheminements piétons stabilisés, non glissants.

L'accès PL permet de desservir un espace de manœuvre (ancienne place d'arme) à l'arrière des paddocks (cf. photo ci-contre)

Un hélicoptère sera tracé à proximité du centre médical, dans l'angle sud-est de l'ancienne place d'arme.



V - RÉSEAUX

Les réseaux nécessaires aux 4 bâtiments créés seront raccordés sur les réseaux existants.

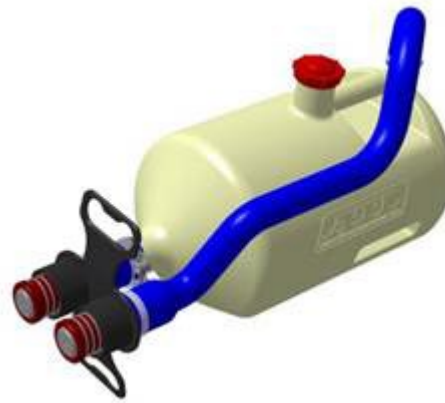
- AEP raccordées sur l'existant
- Électricité raccordée au réseau existant (transfos modifiés selon PA concomitant).
- EPT raccordés aux noues existantes à créer dans le permis d'aménager et réseaux existants
- Télécom raccordé sur l'existant
- Les EU seront raccordées vers des microstations prévues dans le PA.

Le projet de construction du bâtiment paddocks - ne comporte pas de station de carburant à destination des utilisateurs du circuit.



Il n'y a pas de stockage de carburant dans la zone des paddocks ni de distributeur.

En revanche les utilisateurs de la piste viennent pour la plupart avec leurs propres réserves stockées dans des jerricans/barils et remplissent leur véhicule à l'aide de pompes spéciales, que l'on appelle des couplings (cf. photos).



VI - MATÉRIAUX ET COULEURS DES CONSTRUCTIONS

A - Bâtiment Accueil / loge

Le bâtiment sera implanté en entrée de site depuis l'accès VL Couvron. Il sera de forme rectangulaire.

- Les parois verticales seront réalisées en maçonnerie + ITE + enduit / Bardage gris clair
- Les menuiseries en aluminium de teinte gris RAL 7016
- Couverture en PVC de teinte gris-clair

B - Bâtiment paddocks

Il sera réalisé en bardage gris-clair plan au niveau des portes sectionnelles et en bardage gris-clair en pose horizontale au-dessus. Les portes sectionnelles seront de teinte gris-clair, les portes piétonnes seront métalliques de teinte gris-clair. La terrasse accessible sera traitée en béton et la couverture non accessible sera réalisée en panneaux-sandwichs de teinte gris-clair.

C - Bâtiment d'exposition

Il sera construit à plus de 25m du bâtiment paddocks. Il sera de forme générale rectangulaire avec une couverture monopente. Les matériaux de façades seront :

- Parois verticales de la partie centrale en panneaux sandwich lisses de teinte gris-clair
- Résille métallique de teinte Gold
- Bandeau Alucobond laqué blanc
- Volumes pleins encadrant l'entrée principale en enduit sur maçonnerie de teinte gris-clair
- Menuiseries en aluminium de teinte gris RAL 7016
- Couverture en PVC de teinte gris-clair

D - Bâtiment Centre médical

Le bâtiment sera de forme rectangulaire

- Les parois verticales seront réalisées en bardage gris-clair vertical
- Les menuiseries en aluminium de teinte gris RAL 7016
- Couverture en PVC de teinte gris-clair

VII - VÉGÉTATION

La végétation existante sera conservée au maximum et des plantations paysagères seront réalisées aux abords du parc de stationnement lié au bâtiment exposition, ainsi qu'aux abords de la zone de manœuvre et déchargement (ancienne place d'armes).